



Litige avec mon auto école

Par **DELBARRE**, le **07/06/2012** à **11:22**

Bonjour,Je viens vers vous j'aimerais savoir quel recours je peux avoir en cas de litige avec mon auto école. Après 60 heures de conduites (j'ai eu du mal à apprendre) mon auto ecole a traine pour me donner une date de passage au permis mais hélas je ne l'ai pas obtenu car même si j'ai totalisé 23 points sur 30 (il faut 20 point pour l'avoir) j'ai fait une faute éliminatoire. Il me reste alors à le repasser, j'appelle donc mon auto ecole pour demandé s'il avait de nouvelles dates de passage, il me répond froidement que d'abord il fallait reprendre des heures, ce dont je ne disconvient pas mais il me dit clairement qu'il refuse de me donner de date avant de refaire une évaluation de mon niveau. Comme je trouve que la date de mon premier passage a tardée et que déjà mon auto ecole en avait profite pour rajouter des heures de conduite, j'ai peur qu'il fasse à nouveau trainer les choses pour me faire dépenser plus et qu'elle use d'une forme de chantage : pas d'octroi de date de passage si je ne prends les heures qu'ils veulent et par consequent je suis soumise au bon vouloir de mon ecole. De quel recours puis je disposer pour contraindre l'auto ecole à obtenir une date. Merci de m'aider je me sens coincée.